



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Aides et prêts

Question écrite n° 3437

Texte de la question

M. Henri de Richemont attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur les préoccupations de chaînes hôtelières. En effet, l'industrie hôtelière occupe le premier rang des activités les plus créatrices d'emploi pour la période 1982-1990, puisque 41 p. 100 des 500 000 emplois créés ces dernières années sont le fait de l'industrie hôtelière. Et pourtant, des difficultés croissantes contrarient les activités de ces entreprises et leur avenir paraît aléatoire et menacé tant sont sévères les effets de la conjoncture économique. Afin de venir en aide à ces professionnels, il lui demande si des mesures financières, telle que l'aménagement de la taxe professionnelle qui pénalise l'embauche et les investissements, la forfaitisation de la redevance TV dans les hôtels et l'attribution des prêts bonifiés dans le cadre d'un plan de modernisation de l'hôtellerie familiale et indépendante sont programmées.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la politique de soutien aux PME-PMI conduite par le Gouvernement, le secteur de l'hôtellerie restauration peut bénéficier des mesures destinées à réduire les coûts d'exploitation des entreprises : allègement du coût des salaires proches du SMIC, exonération des charges sociales pour les embauches nouvelles, suppression du décalage de remboursement de la TVA, libération des prix du téléphone, accès au fonds de garantie SOFARIS mis en place pour garantir les financements de renforcement des capitaux permanents, modifications apportées aux dispositions relatives au plafonnement de la taxe professionnelle. Par ailleurs, une démarche a été entreprise auprès du ministre de la communication et du ministre du budget, porte-parole du Gouvernement, pour leur demander un aménagement de la redevance télévisuelle. Enfin, compte tenu de la baisse très sensible des taux d'intérêt et des moyens d'intervention donnés aux collectivités territoriales par les lois de décentralisation, il n'est pas actuellement envisagé d'attribuer des prêts bonifiés pour le financement des opérations de modernisation dans le secteur de l'hôtellerie.

Données clés

Auteur : [M. de Richemont Henri](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3437

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 16 mai 1994

Question publiée le : 5 juillet 1993, page 1887

Réponse publiée le : 23 mai 1994, page 2623